



ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Ste Reine de Bretagne (Loire Atlantique)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la route,

Considérant la cérémonie du 8 mai qui aura lieu place de l'église, devant le monument aux morts le 8 mai prochain,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1^{er} : Le lundi 8 mai 2023, à partir de 11h30, la circulation sera interdite rue Pierre Marie Curie, entre l'intersection avec la rue Pasteur et l'intersection avec la rue René Guy Cadou.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation sera déviée par les rues avoisinantes.

Article 3 : La signalisation adéquate sera mise en place par les services techniques de la Commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :
La gendarmerie,
Le responsable des services techniques de la mairie.

Le 4 mai 2023

Le Maire

Michel PERRAIS

